

VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.02.23-07

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ
Convocation du : 10 / 02 / 2026	ABSENT : M. POULET
	SECRETAIRE DE SEANCE : M ROBERGET Philippe

DÉLIBÉRATION N° 07 :

Clôture du budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2025, transfert du solde au budget principal et mise à disposition des biens au syndicat PA2M

Mme la Maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2224-1 et suivants, L.5211-17, L.1321-1 et suivants, et L.1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement » adopté en séance du 23 février 2026,

CONSIDERANT le transfert de la compétence assainissement au syndicat PA2M à compter du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.5211-17 du CGCT, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens, équipements et services nécessaires à son exercice,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement conformément à l'article L.1321-1 du CGCT,

• .../...

CONSIDERANT que la cessation définitive de l'exploitation du service par la commune entraîne la clôture du budget annexe correspondant,

CONSTATANT les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement : 452 131,06 €** composé de
 - Résultat d'exercice : 238 840,34 €
 - Résultat antérieur reporté : 213 290,71 €
 - **Déficit d'investissement : 23 110,66 €**
- Soit un **solde global de clôture qui s'établit à 429 020,40 €**

CONSIDERANT qu'en cas de clôture définitive d'un budget annexe, le solde global est intégré au budget principal de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions), décide :

- **DE PRONONCER** la clôture du budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2025 ;
- **DE CONSTATER** que le solde global net de clôture s'élève à 429 020,40 € ;
- **D'INTEGRER** ce solde au résultat 2025 du budget principal « Ville » et repris lors de la délibération d'affectation des résultats conformément à l'article L.1612-12 du CGCT.
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à procéder à l'ensemble des écritures comptables nécessaires.
- **DE CONSTATER** que l'ensemble des biens, équipements, ouvrages, terrains, immobilisations en cours, matériels et mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement est mis à disposition du syndicat d'assainissement collectif PA2M à compter du 1er janvier 2026, conformément aux articles L.5211-17 et L.1321-1 et suivants du CGCT.
- **DE PRECISER** que cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit et qu'elle emporte transfert des droits et obligations attachés aux biens concernés dans les conditions prévues par la loi.
- **DE DIRE** qu'un procès-verbal contradictoire de mise à disposition sera établi entre la commune et le syndicat, précisant notamment la consistance, la situation juridique, l'état et la valeur nette comptable des biens
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 2 mars 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026



LEID : 039-213900137-20260223-DEL26022307-DE

La Maire,



Valérie DEPIERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe ROBERGET'.

Philippe ROBERGET